

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

20 ET 21 DÉCEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**INDIVIDUALISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT
AU BENEFICE DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU CISMONTÉ
(SIS 2B)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par courrier en date du 18 avril 2018, le Président du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de Haute-Corse, M. Guy Armanet, a saisi la Collectivité de Corse d'une demande de financement des investissements portés par le SIS Cismonte.

L'enveloppe globale d'investissement, pour l'exercice 2018, a été portée à un montant global de 7,757 M€ conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement de l'établissement validé par le CASIS, le 12 octobre 2018 dans sa délibération 54-2018.

Au vu des éléments détaillés fournis par le SIS du Cismonte (cf. annexes formulaires de demandes de financement), l'ensemble des demandes porte sur un montant de 6 473 264,30 euros, financés à hauteur de 80% soit 5 178 611 euros au titre du soutien au SIS.

Ces actions sont ventilées selon les dépenses éligibles suivantes (hors taxes) :

Types de dépenses éligibles	Montants opérations	Montants CdC	Autofinancement
matériel roulant	4 382 996,03 €	3 506 396,82	876 599,21 €
matériel incendie médical et spécialisé	425 731,68 €	340 585,34	85 146,34 €
équipements de protection individuelle	503 446,56 €	402 757,25	100 689,31 €
travaux des CIS	848 253,98 €	678 603,18	169 650,80 €
Informatique	46 691,72 €	37 353,38	9 338,34 €
Matériel technique, mobilier, agencement	121 788,67 €	97 430,94	24 357,73 €
Réseaux d'alertes et transmission	89 819,29 €	71 855,43	17 963,86 €
Frais d'études et AMO	54 536,37 €	43 629,10	10 907,27 €
Total	6 473 264,30	5 178 611,44	1 294 652,86

Ce projet d'investissement pour l'année 2018 s'oriente essentiellement autour d'un éventail d'opérations concourant très directement à des actions de renouvellement de matériels, la résorption de la vulnérabilité opérationnelle et l'amélioration de la

couverture des interventions.

Plus précisément, il s'agit de pallier l'état général actuel des gammes de véhicules vieillissants aux fins de permettre d'atteindre la moyenne d'âge national des véhicules d'intervention ; d'augmenter la capacité de réponse opérationnelle sur le territoire ; de disposer de véhicules adaptés aux territoires ruraux.

Il s'agit par ailleurs de renouveler l'ensemble des matériels d'air respirable, de désincarcération et d'incendie pour permettre des interventions efficaces des unités opérationnelles.

Il s'agit aussi de renouveler et d'acquérir des équipements de protection individuelle garantissant la sécurité individuelle en milieu hostile des sapeurs-pompiers.

Concernant les casernes et bâtiments du SIS, les opérations d'investissement portent sur la rénovation, la mise en sécurité, les actions d'économie d'énergie notamment.

Concernant, l'équipement informatique, il s'agit de renouveler un parc vieillissant et de l'adapter aux nouvelles évolutions technologiques ainsi qu'aux nouveaux besoins relatifs à la nouvelle organisation territoriale et fonctionnelle du SIS.

Pour ce qui concerne les réseaux d'alerte et de transmissions, il s'agit également d'un renouvellement du matériel pour le fonctionnement du système de gestion d'alerte et un renouvellement du matériel de transmission.

Outre d'autres équipements, il s'agit de financer enfin des frais d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.